

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2021

**Rapporteur :
Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 4

**Mobilité - Convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme
Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable**

La question de la logistique urbaine suppose des enjeux en termes d'attractivité du territoire et d'environnement. La croissance des livraisons en ville, liée au développement du « e-commerce », mérite que ce sujet soit traité dans un cadre plus global de planification des mobilités à l'échelle du territoire.

La présente convention a pour objet de définir l'accompagnement technique et financier du Cerema dans l'élaboration d'une charte de logistique urbaine durable, partagée par les acteurs économiques du territoire.

La croissance du « e-commerce » génère un développement certain des besoins en logistique du « dernier kilomètre ». La logistique urbaine est indispensable à l'attractivité des territoires mais elle peut impliquer des externalités négatives (occupation de l'espace public, nuisances sonores, émission de gaz à effet de serre, etc.). Selon les études, 20 % à 30 % de la circulation automobile dans les centres-urbains est liée à des livraisons.

À ce titre, le Ministère de la Transition écologique a retenu, en 2020, le programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD) qui vise à créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques dans l'objectif d'élaborer des chartes de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie.

Quimper Bretagne Occidentale a fait le choix, par délibération en date du 15 avril 2021, d'élaborer un document cadre de planification des mobilités à l'échelle de l'agglomération (PDMS). Dans le cadre d'une démarche participative, il conviendra d'organiser un plan d'actions pour relever les grands défis d'une mobilité plus vertueuse se souciant d'assurer un équilibre entre les besoins de mobilité et d'accessibilité, de protéger

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021 (accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

l'environnement et la santé, d'accompagner le développement économique et de renforcer la cohésion sociale et urbaine en cohérence avec l'aménagement et le développement du territoire.

Dans le cadre de cette étude, un volet sera consacré à l'élaboration d'une charte de logistique urbaine durable, en concertation avec les acteurs du territoire.

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), accompagné de la société Rozo, propose aux collectivités territoriales un soutien relatif à la préparation et à la mise en place d'une Charte pour une Logistique Urbaine Durable. Pour bénéficier de cet accompagnement, il convient de signer une convention avec les différents partenaires.

Cette convention prévoit la transmission de ressources sur la logistique urbaine, une aide à l'identification et à la mobilisation des entreprises de logistique intervenant sur le territoire, la co-construction de la charte ainsi qu'un suivi du processus de travail depuis la préparation de la charte jusqu'à sa mise en œuvre et son suivi.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Quimper Bretagne Occidentale (30 %)	13 346,25 € HT
Cerema/ Rozo (70 %)	31 500,00 € HT
TOTAL	44 846,25 € HT

Après avoir délibéré (1 abstention ; 52 suffrages exprimés dont 52 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention, entre Quimper Bretagne Occidentale, le Cerema et Rozo.